

# Bâtiments excédentaires du CUSM et du CHUM - Mise sur pied d'un comité sur leur réutilisation

Québec, le 19 juin 2013

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée, ainsi que le *ministre de la Culture* et des Communications, *Maka Kotto*, annoncent la mise sur pied d'un comité qui se penchera sur la réutilisation, hors du réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront bientôt excédentaires au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), à la suite de la réalisation de chacun des projets de modernisation. Ce comité interministériel sera piloté par le ministre responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée.

« Avec la construction des nouvelles installations des deux grands centres hospitaliers universitaires de Montréal, il est clair que bon nombre d'immeubles ne seront plus requis par les deux établissements. Ces immeubles sont évalués à plus de 200 millions de dollars, et il est essentiel de trouver les meilleures façons de les valoriser ou d'en disposer. Notre gouvernement est par ailleurs conscient de la remarquable valeur patrimoniale de plusieurs de ces immeubles, ce qui appelle le plus grand discernement dans la recherche de leur nouvelle vocation », a déclaré le ministre Hébert.

Un comité interministériel a été mis sur pied pour définir des scénarios de disposition de ces actifs excédentaires. Y sont représentés, outre le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le Secrétariat à la région métropolitaine, la Société immobilière du Québec ainsi que la Ville de Montréal. Le Secrétariat au Conseil du trésor assiste aux travaux à titre d'observateur.

« Il s'agit d'un enjeu d'importance pour l'avenir de la métropole et son patrimoine bâti. Nous allons donc l'envisager en nous dotant d'une vision globale et en évitant de prendre des décisions hâtives à la pièce. Le comité ministériel entreprendra toutes les démarches nécessaires pour évaluer l'ensemble des possibilités tout en tenant compte du contexte spécifique à chaque édifice, et de faire les recommandations appropriées », a pour sa part précisé le ministre Jean-François Lisée.

« Je me réjouis de la formation de ce comité, car il est clair que ce projet nécessite un important travail de collaboration et de concertation auprès de tous les intervenants impliqués. Nous reconnaissons le caractère emblématique de ces bâtiments patrimoniaux et de ces sites historiques, très chers aux Montréalais et aux Québécois », a ajouté le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto.

Pour l'aider à définir la meilleure façon d'optimiser cette démarche, le comité mandatera un groupe d'experts venant de différents horizons : économique, social, patrimonial, environnemental, immobilier. Le groupe d'experts pourra solliciter et recevoir des avis des parties intéressées et à procéder à des consultations. Ses recommandations devront être formulées au comité interministériel au plus tard le 31 décembre 2013, de sorte que des décisions sur la disposition des immeubles excédentaires puissent être annoncées en 2014.

[Retour à la liste des communiqués \(../communiques/\)](#)

---